

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 22 novembre 2022

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Kathia CHABAUD, Claire-Anne BÉTHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Jean-Marc POMMÉ

Absents excusés : Corine DAVAU, Sébastien PICOTIN
Sébastien PICOTIN a donné son pouvoir à Yannick TROTIGNON

Nombre de présents : 12 **Nombre de votants :** 13

La séance est ouverte à 20h30.

Demande de subvention au titre de la DETR 2023/DSIL 2023.

Il convient de décider d'un projet correspondant au cahier des charges.

Madame le Maire propose de déposer un dossier pour les travaux de réhabilitation des équipements sportifs du stade.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de subvention au titre de la DSR 2023.

Suite à la reconduction du dispositif de Dotation de Solidarité Rurale pour l'année 2023, Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du projet d'acquisition d'un tracteur, d'une épareuse et d'une faucheuse approuvé lors de la réunion du 07 novembre 2022.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Décisions modificatives budgétaires.

Pour clôturer les comptes de l'exercice, des décisions modificatives sont nécessaires, selon :

Sur le budget communal principal, pour régler les dernières échéances d'emprunts de l'année :

- Du compte DF 66111 (intérêts d'emprunt) : - 3.000,00 €
- Au compte DF 023 (virement en section d'investissement) : - 3.000,00 €
- Au compte RI 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 3.000,00 €
- Au compte DI 1641 (emprunts en euros - capital) : + 3.000,00 €

Pour financer les salaires de décembre 2022 :

- Du compte DF615221 (entretien des bâtiments) : - 5.000,00 €
- Au compte DF 6413 (personnel non titulaire) : +5.000,00€

Pour financer éventuellement la licence IV, sur le budget principal :

- Au compte DF 022 (dépenses imprévues) : - 10.000 €
- Au compte DF 023 (virement en section d'investissement) : - 10.000,00 €
- Au compte RI 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 10.000,00 €
- Au compte DI 2051 (concessions et droits similaires) : + 10.000 €

Pour clôturer l'exercice 2022, il y a lieu de verser une participation exceptionnelle au budget de la Maison d'Odette, selon :

- Du compte DF 022 (dépenses imprévues) : - 10.000,00 €
- Au compte DF67441 (subvention de fonctionnement aux budgets annexes) : + 10.000 €
Et d'ouvrir les crédits sur le budget de la Maison d'Odette
- Au compte RF 7474 (participations commune) : + 10.000€
Et de les répartir selon :
- Du compte RF 7474 (participations commune) : - 10.000€
- Au compte DF 60623 (alimentation) : + 5.000,00 €
- Au compte DF 6411 (personnel titulaire) : + 5.000,00 €

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires.

ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) est une application qui permet aux collectivités d'envoyer à la Préfecture leurs actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, non plus par courrier postal mais par internet.

Cela permet d'accélérer et de sécuriser les échanges, de réduire les coûts d'impression et d'envoi, de rendre les actes exécutoires sans attendre plusieurs jours, d'accuser réception de la part de la Préfecture automatiquement en temps réel.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le principe d'adhésion, d'autoriser la signature d'une convention avec le Préfet et un tiers de télétransmission, et d'acquiescer un certificat d'authentification.

Les crédits seront inscrits au budget.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Proposition d'achat de la licence IV du Pied de Mouton.

Madame le Maire fait part de la proposition par l'ancien gérant du bar-restaurant Le Pied de Mouton d'acquiescer sa licence IV suite à sa cessation d'activité.

Madame le Maire propose d'accepter, sous réserve de remplir toutes les conditions, pour garder la licence sur la commune. Elle propose de faire une offre à 8000 €.

Les crédits sont inscrits au budget (DM).

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

Sébastien PICOTIN arrive à 21h15

Informations diverses :

Madame le Maire informe sur la création prochaine du SCOT, entre la Communauté de Communes Val de Cher Controis et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, qui permettra de réviser le PLUI, à partir de 2027. Le Conseil Municipal devra se prononcer dans les 3 mois.